

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 26167
---	--	----------------------------

SEANCE du : **14 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 14 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 8 septembre 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Philippe BARON	Florence ERISSE	Jacky GRELLIER	Florence PREAUD
Bérangère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Marie-Hélène GUIGNARD	Elina PREAULT
Bruno BODIN	Sylvie FOUILLET	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Emile BREGEON	Pascale FRADIN	Thierry LEBLAN FALZONE	Alain ROBIN, de 18h30 à 19h00 et de 19h05 à 21h21
Pierre BUREAU	David GABORIT	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Sandra CAILTON	Nathalie GEFFARD	Nathalie MOREAU	Nathalie SOUBRE
Yannick CHARRIER	Olivier GEFFARD	Jean-François MORIN	Antoine TRANCHET
Bruno COTHOUIS	Véronique GONNORD	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTEIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Jean-François MOREAU, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Alain ROBIN, de 19h00 à 19h05	

Secrétaire de séance : Jean-François MORIN, assisté des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Cession de terrain – Boulevard Lescure

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
VU le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;
VU l'avis de France Domaine ;
VU l'offre préliminaire d'acquisition foncière adressée à la Ville de Bressuire par la société AG FONCIER SAS, portant sur les parcelles cadastrées AL319, AL321, AL323, AL324 et AL326 pour une superficie d'environ 20 450 m² (à confirmer après bornage) ;
VU la délibération du Bureau de Deux-Sèvres Habitat en date du 15 juillet 2026 confirmant son intérêt pour l'acquisition en VEFA de 10 logements sociaux dans le cadre de cette opération.

CONSIDERANT que la commune est propriétaire des parcelles cadastrées AL319, AL321, AL323, AL324 et AL326, représentant une superficie d'environ 20 450 m² (à confirmer après bornage) ;

CONSIDERANT la volonté de la commune de valoriser ce foncier communal afin de permettre la réalisation d'une opération d'aménagement à vocation résidentielle ;

CONSIDERANT que la société AG FONCIER SAS a formulé une offre d'acquisition de ces terrains au prix de 76 000 € ;

CONSIDERANT que le projet prévoit l'aménagement de 20 terrains à bâtir ainsi que la création de 3 îlots destinés à accueillir au minimum 16 logements sociaux ;

CONSIDERANT que Deux-Sèvres Habitat a confirmé son intérêt pour l'acquisition en VEFA de 10 logements sociaux au sein de l'opération, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de mixité sociale poursuivis par la commune ;

CONSIDERANT que cette opération participe au développement de l'offre de logements sur le territoire communal et à l'attractivité du secteur concerné.

La commune de Bressuire est propriétaire des parcelles cadastrées AL319, AL321, AL323, AL324 et AL326, situées Boulevard Lescure à Bressuire, représentant une superficie totale d'environ 20 450 m² (à confirmer après bornage).

Dans le cadre de la valorisation de ce foncier communal, la société AG FONCIER SAS a transmis à la commune une offre d'acquisition.

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20260917-DG_DEL_2026_167-DE
Date de télétransmission : 17/09/2026
Date de réception préfecture : 17/09/2026

L'acquéreur envisage de réaliser sur ces terrains un programme d'aménagement comprenant un lotissement réalisé en 2 tranches :

- 20 terrains à bâtir ;
- 3 îlots destinés à accueillir au minimum 16 logements sociaux.

Cette programmation répond aux objectifs de diversification de l'offre de logements et de mixité sociale fixés sur ce secteur.

Par ailleurs, Deux-Sèvres Habitat a confirmé son intérêt pour cette opération. Par délibération de son bureau en date du 15 juillet 2026, le bailleur social a validé le principe de l'acquisition en VEFA de 10 logements locatifs sociaux au sein du programme projeté. Cette décision constitue un élément favorable à la réalisation de l'opération.

Les conditions de cession sont les suivantes :

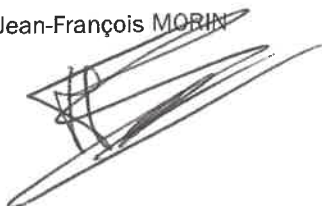
- Cession des parcelles cadastrées AL319, AL321, AL323, AL324 et AL326 représentant une superficie totale d'environ 20 450 m² (à confirmer après bornage), au prix de SOIXANTE-SEIZE MILLE EUROS (76 000 €) ;
- Les frais de bornage du terrain cédé seront pris en charge par la commune ;
- L'ensemble des frais d'acte notarié sera à la charge de l'acquéreur ;
- Le terrain est vendu en l'état avec les servitudes connues et inconnues.

Après en avoir délibéré, avec 1 abstention (Véronique GONNORD) et 4 votes contres (Florence ERISSE, Emile BREGEON, Pierre MORIN, Thierry LEBLAN FALZONE), le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le principe de la cession des parcelles communales cadastrées AL319, AL321, AL323, AL324 et AL326, représentant une superficie d'environ 20 450 m² (à confirmer après bornage), au profit de la Société AG FONCIER SAS pour un montant de SOIXANTE-SEIZE MILLE EUROS (76 000€) ;
- **DE PRECISER** que le frais de bornage seront pris en charge par la commune et que les frais d'acte notarié seront supportés par l'acquéreur ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération, notamment l'acte notarié.

Le Secrétaire de séance,

Jean-François MORIN



Le Maire,
Emmanuelle MENARD

